

AGENDA DE CLÔTURE

FINANCES BLOOM INC.

Réorganisation corporative 2024 / Intégration M. Félix Hamel

Date : **1^{er} mars 2024**

Lieu : **Province de Québec / Séance de signatures électroniques**

NOM :

REPRÉSENTÉ(E) PAR :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Finances BLOOM inc.
("BLOOM") | M. Cédric Leboeuf
M. Jean-Samuel Leboeuf |
| <input type="checkbox"/> M. Cédric Leboeuf
("Cédric") | Lui-même |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-Samuel Leboeuf
("Jean-Samuel") | Lui-même |
| <input type="checkbox"/> M. Félix Hamel
("Félix") | Lui-même |
| <input type="checkbox"/> Me Nicolas Marois, avocat
("MA") | Lui-même |

NOTES PRÉALABLES ET RÉSERVE

Cet agenda de clôture est distribué à toutes les personnes présentes et a pour objet de présenter le déroulement de la séance de clôture des transactions convenues entre les parties concernées et d'identifier les démarches d'ordre juridique ainsi que l'ensemble de la documentation s'inscrivant dans le cadre de sa réalisation.

À moins d'accord au contraire donné par les parties concernées, aucune transaction prévue à l'agenda de clôture ne sera censée être complétée et aucun document ne sera censé être livré à moins que toutes les transactions et tous les documents prévus à l'agenda de clôture ne soient respectivement complétés et livrés. Cependant, une fois la séance de clôture complétée, les transactions et les documents prévus à l'agenda de clôture de la séance de clôture sont censés avoir été complétés dans l'ordre et le déroulement prévus ci-après.

<u>ITEM</u>	<u>RESPONSABILITÉ</u>
A. <u>Ordre du jour</u>	
1. Dépôt et remise à toutes les personnes présentes de l'ordre du jour de la séance de clôture devant également servir de table des matières du recueil de clôture contenant toute la documentation ci-après indiquée.	MA
B. <u>Émission de 100 actions de catégorie « A » du capital-actions de BLOOM</u> <u>En date du 1^{er} mars 2024 à 10h00.</u>	
2. Lettre de souscription de Félix à 100 actions de catégorie « A » du capital-actions de BLOOM.	MA
3. Paiement de 100 \$ effectué par Félix à BLOOM.	Félix
4. Résolutions des administrateurs de BLOOM – émission de 100 actions de catégorie « A » de son capital-actions.	MA
5. Émission du certificat A-4 représentant 100 actions de catégorie « A » du capital-actions de BLOOM détenues par Félix.	MA
C. <u>Nomination de Félix au conseil d'administration et au conseil exécutif de BLOOM</u> <u>En date du 1^{er} mars 2024 à 11h00.</u>	
6. Résolutions des actionnaires de BLOOM – nomination de Félix au conseil d'administration de BLOOM.	MA
7. Acceptation par Félix du mandat d'administrateur de BLOOM.	MA

8. Résolutions des administrateurs de BLOOM – remaniement du conseil exécutif. MA

DOCUMENTATION POST-CLÔTURE

9. Dépôt de la déclaration de mise à jour courante de BLOOM au Registraire des entreprises du Québec. MA
10. Inscription des entrées appropriées aux registres corporatifs de BLOOM. MA

LETTRE DE SOUSCRIPTION

À: **Finances BLOOM inc.**
(la « Société »)

Le soussigné, Félix Hamel, (ci-après l'« **Investisseur** »), souscrit par la présente à cent (100) actions de catégorie « A » (les « **actions souscrites** ») du capital-actions de la Société pour une considération totale de cent dollars (100,00 \$) et, sous réserves de l'acceptation de cette offre, joint à la présente le montant susmentionné en paiement de cette considération.

L'émission au nom de l'Investisseur d'un certificat représentant les actions souscrites équivaudra à la signification de l'acceptation de cette offre de souscription. L'Investisseur représente et garantit à la Société ce qui suit et reconnaît que ces représentations et garanties constituent une condition essentielle à l'acceptation de sa souscription par la Société :

1. qu'il jouit de la capacité légale et du droit de signer la présente lettre de souscription et de faire tout ce qui est requis en vertu des présentes;
2. qu'il fait partie d'une catégorie d'acquéreurs visée par la dispense énoncée au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* adopté en vertu sur la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec);
3. qu'il agit pour son propre compte et qu'elle est un résident de la province de Québec;
4. qu'il est au courant des caractéristiques des actions souscrites et, le cas échéant, de leur caractère spéculatif ainsi que du fait qu'elles ne peuvent être revendues ou autrement aliénées que conformément aux dispositions prévues par la loi, les statuts de la Société et, le cas échéant, la convention entre actionnaires de la Société, tel qu'elles peuvent être amendées de temps à autre.

Signé en date du 1^{er} mars 2024 à 10h00.

FÉLIX HAMEL

ACCEPTATION

La Société accepte la souscription et l'engagement de souscription aux termes des présentes.

Signé en date du 1^{er} mars 2024 à 10h00.

FINANCES BLOOM INC.

Par : Cédric Leboeuf

FINANCES BLOOM INC.
(ci-après désignée « société »)

**RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
ADOPTÉES EN DATE DU 1^{ER} MARS 2024 À 10H00**

ÉMISSION DE 100 ACTIONS DE CATÉGORIE « A » À FÉLIX HAMEL

ATTENDU QUE la société possède actuellement le statut d'« émetteur fermé » et ce, conformément aux dispositions du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* adopté en vertu sur la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec);

ATTENDU QUE la société a reçu une lettre de souscription de la personne suivante, pour le nombre d'actions et le prix indiqués en regard de son nom, ladite lettre de souscription étant accompagnée de la somme requise complète pour l'acquitter :

<u>Souscripteur</u>	<u>Nombre d'actions et catégorie</u>	<u>Prix</u>
Félix Hamel	100 actions de catégorie « A »	100,00 \$

ATTENDU QUE le souscripteur représente qu'il agit pour son propre compte et qu'il fait partie d'une catégorie d'acquéreurs visée par la dispense énoncée audit *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*;

ATTENDU QU'aucune commission n'est payable sur l'émission des actions souscrites;

IL EST RÉSOLU :

QUE la lettre de souscription ci-dessus mentionnée soit, et elle est par les présentes, acceptée;

QUE la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer l'acceptation faisant partie intégrante de ladite lettre de souscription;

QUE la société soit autorisée à émettre et répartir les actions suivantes :

Certificat no :	A-4
Actionnaire :	Félix Hamel
Nombre :	100
Désignation :	actions de catégorie « A »
Capital émis et payé total :	100,00 \$

QUE la société avise l'actionnaire de l'acceptation de son offre de souscription en lui remettant tout certificat d'actions approprié;

QUE tout administrateur de la société, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, tout document et à y apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

QUE tout administrateur de la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société;

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par tous les administrateurs de la société et ce, conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Nous, soussignés, déclarons être les seuls administrateurs de la société et donc les seules personnes habiles à voter lors d'une assemblée du conseil d'administration. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée des administrateurs conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

ÉMISSION

Émetteur : Finances BLOOM inc.

Numéro du certificat : A-4

Nombre d'actions : 100

Désignation : Catégorie « A »

Émis en faveur de :

Félix Hamel

Date : 1^{er} mars 2024 à 10h00

DÉLIVRANCE

J'accuse réception du certificat ci-haut décrit.

Signature

TRANSFERT

Nombre d'actions :

Transfert en faveur de :

Numéro du certificat du cessionnaire :

Numéro du certificat du cédant :

Date :

ANNULATION

Date :

NUMÉRO : A-4

100 ACTIONS

FINANCES BLOOM INC.

(la « société »)

assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* (ci-après désignée la « LSAQ »)

CE CERTIFICAT ATTESTE QUE Félix Hamel

détient cent (100) actions de catégorie « A » de la société.

AVIS

Sur demande de l'actionnaire, la société lui remettra, sans frais, le texte complet de ces droits et restrictions. À moins d'indications contraires à l'endos, les actions que ce certificat représente ont été intégralement payées.

Les actions représentées par ce certificat :

- (X) sans valeur nominale;
() ont une valeur nominale de ____ dollars (____ \$) par action;
(X) sont soumises à des restrictions en matière de transfert indiquées dans les statuts de la société;
() sont soumises à une convention unanime des actionnaires et toute personne devenant actionnaire de la société est réputée être partie à cette convention et ce, conformément aux dispositions de l'article 218 de la LSAQ.

EN FOI DE QUOI, ce certificat est signé au nom de la société conformément à ses règlements.

En date du 1^{er} mars 2024.

Cédric Leboeuf, administrateur

Jean-Samuel Leboeuf, administrateur

TRANSFERT ET PROCURATION

Par les présentes, _____
(CÉDANT)

vend, cède et transporte contre valeur à _____
(CESSIONNAIRE)

résidant au _____

_____ (NOMBRE)

des actions représentées par ce certificat et nomme irrévocablement _____
_____, procureur pour procéder à l'inscription de ce
transfert dans les livres de la société, ce dernier étant autorisé à se faire remplacer.

Ce _____ jour de _____ 20____

_____ (TÉMOIN)

_____ (CÉDANT)

(REMARQUE : Seule la personne dont le nom apparaît au recto de ce certificat ou son représentant autorisé peut valablement transférer les actions qui y sont représentées).

VERSEMENTS SUR LES ACTIONS

Montant payé sur les actions	Solde dû
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____

SOMMAIRE DES DROITS

La catégorie ou la série d'actions représentées par ce certificat est assortie de droits ou de restrictions et la société fournira sans frais à l'actionnaire le texte de ces droits et restrictions sur demande.

FINANCES BLOOM INC.
(ci-après désignée la « société »)

**RÉSOLUTIONS DES ACTIONNAIRES
ADOPTÉES EN DATE DU 1^{ER} MARS 2024 À 11H00**

NOMINATION DE FÉLIX HAMEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur de la société;

ATTENDU QUE M. Félix Hamel souhaite et accepte d'agir à titre d'administrateur de la société;

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la personne suivante afin qu'elle siège au conseil d'administration de la société à compter des présentes :

Félix Hamel

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société;

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, tout document et à apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

IL EST RÉSOLU :

QUE Me Nicolas Marois soit autorisé à acheminer au Registraire des entreprises du Québec, pour et au nom de la société, tout document ou formulaire requis afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par tous les actionnaires, et ce, conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Nous soussignés, déclarons être les seuls actionnaires de la société et donc les seules personnes habiles à voter lors d'une assemblée des actionnaires. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée des actionnaires, et ce conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

FÉLIX HAMEL

ACCEPTATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

À: FINANCES BLOOM INC.
(la « société »)

ET : Au conseil d'administration

Par la présente, le signataire accepte le mandat d'administrateur de la société ci-dessus mentionnée à compter de son élection ou de sa nomination au sein du conseil d'administration.

Le signataire déclare par la présente:

- a) qu'il est une personne physique;
- b) qu'il est âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- c) qu'il n'est pas un majeur en tutelle ou en curatelle ou assisté d'un conseiller et qu'il n'est pas une personne déclarée incapable par le tribunal d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays ou d'une subdivision politique de ce dernier;
- d) qu'il n'est pas un failli non libéré et qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction d'exercer cette fonction par un tribunal.

Le signataire résignera immédiatement sa fonction d'administrateur s'il cesse d'avoir les compétences requises pour être administrateur selon la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. De plus, le signataire consent à participer à toute réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de tout autre comité du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer verbalement entre eux, notamment par téléphone.

Ces engagements, déclarations et consentements continueront d'avoir effet tant que le signataire sera membre du conseil d'administration, ou, le cas échéant, du comité exécutif ou de tout autre comité du conseil d'administration, à moins qu'ils ne soient révoqués par un avis écrit remis à la société.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la société, le signataire, en cas de destitution avant terme, sans motif sérieux et à contretemps, reconnaît qu'il ne peut faire valoir aucune réclamation, et renonce à telle réclamation contre la société pour un préjudice qui lui a été causé.

Signé en date du 1^{er} mars 2024 à 11h01.

FÉLIX HAMEL

FINANCES BLOOM INC.
(ci-après désignée la « société »)

**RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
ADOPTÉES EN DATE DU 1^{ER} MARS 2024 À 11H02**

REMANIEMENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA SOCIÉTÉ

ATTENDU QU'il est opportun de procéder au remaniement du conseil exécutif de la société;

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes dirigeantes de la société afin qu'elles occupent les postes indiqués en regard de leur nom :

**Cédric Leboeuf : Président
Jean-Samuel Leboeuf : Vice-président et Trésorier
Félix Hamel : Secrétaire**

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société;

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, tout document et à apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

IL EST RÉSOLU :

QUE Me Nicolas Marois soit autorisé à acheminer au Registraire des entreprises du Québec, pour et au nom de la société, tout document ou formulaire requis afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par tous les administrateurs de la société et ce, conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Nous, soussignés, déclarons être les seuls administrateurs de la société et donc les seules personnes habiles à voter lors d'une assemblée du conseil d'administration. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

FÉLIX HAMEL

ADMINISTRATEURS

Nom :	Cédric Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	650 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	15-12-2022	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Marie-Christine Parisien Tétreault		Enregistrement
Adresse :	1550 rue Principale, unité 101	Début	Fin
	Saint-Zotique (Qc) J0P 1Z0	15-12-2022	01-03-2024
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Jean-Samuel Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	405 rue Boischatel, unité A	Début	Fin
	L'Île-Perrot (Qc) J7V 7V8	15-12-2022	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Félix Hamel	Enregistrement	
Adresse :	8 rue Ménard	Début	Fin
	Coteau-du-Lac (Qc) J0P 1B0	01-03-2024	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		

DIRIGEANTS

Nom :	Cédric Leboeuf		Enregistrement
Adresse :	650 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	15-12-2022	
Fonction(s) :	Président		Changement d'adresse, voir n°
Nom :	Marie-Christine Parisien Tétreault		Enregistrement
Adresse :	1550 rue Principale, unité 101	Début	Fin
	Saint-Zotique (Qc) J0P 1Z0	15-12-2022	01-03-2024
Fonction(s) :	Vice-présidente et secrétaire		Changement d'adresse, voir n°
Nom :	Jean-Samuel Leboeuf		Enregistrement
Adresse :	405 rue Boischatel, unité A	Début	Fin
	L'Île-Perrot (Qc) J7V 7V8	15-12-2022	
Fonction(s) :	Vice-président (01-03-2024), Trésorier (15-12-2022)		Changement d'adresse, voir n°
Nom :	Félix Hamel		Enregistrement
Adresse :	8 rue Ménard	Début	Fin
	Coteau-du-Lac (Qc) J0P 1B0	01-03-2024	
Fonction(s) :	Secrétaire (01-03-2024)		Changement d'adresse, voir n°
Nom :			Enregistrement
Adresse :		Début	Fin
Fonction(s) :			Changement d'adresse, voir n°
Nom :			Enregistrement
Adresse :		Début	Fin
Fonction(s) :			Changement d'adresse, voir n°
Nom :			Enregistrement
Adresse :		Début	Fin
Fonction(s) :			Changement d'adresse, voir n°
Nom :			Enregistrement
Adresse :		Début	Fin
Fonction(s) :			Changement d'adresse, voir n°

ACTIONNAIRES

Nom :	Cédric Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	650 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	15-12-2022	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Marie-Christine Parisien Tétreault		Enregistrement
Adresse :	1550 rue Principale, unité 101	Début	Fin
	Saint-Zotique (Qc) J0P 1Z0	15-12-2022	01-03-2024
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Jean-Samuel Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	405 rue Boischatel, unité A	Début	Fin
	L'Île-Perrot (Qc) J7V 7V8	15-12-2022	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Fiducie Familiale Cédric Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	650 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	15-12-2022	08-05-2023
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Félix Hamel	Enregistrement	
Adresse :	8 rue Ménard	Début	Fin
	Coteau-du-Lac (Qc) J0P 1B0	01-03-2024	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Marie-Christine Parisien Tétreault

Catégorie : « A »

Désignation :

Série :

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Jean-Samuel Leboeuf

Catégorie : « A »

Désignation :

Série :

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Cédric Leboeuf

Catégorie : « B »

Désignation :

Série :

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Fiducie Familiale Cédric Leboeuf

Catégorie : « L »

Désignation :

Série :

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Cédric Leboeuf

Catégorie : « A »

Désignation :

Série :

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Félix Hamel

Catégorie : « A »

Désignation :

Série :